



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Écologie et
Protection des
oiseaux

Saint-Quentin - l'affaire des pigeons du quartier de l'Europe

Nous sommes une association de protection des oiseaux et nous avons suivi cette histoire de capture de pigeons biset haret au moyen de cages pièges posées sur le toit du Simply Market.

Nous avons lu 8 articles de presse sur le sujet parus dans le Courrier Picard et l'Aisne Nouvelle. La lecture de ces reportages nous inspire ces quelques remarques qui nous pensons précisent les points abordés.

Des habitants du quartier affirment que les pigeons enfermés dans les pièges n'avaient pas à boire et que les pièges en question étaient relevés une ou deux fois par semaine. Sur une vidéo un employé de l'entreprise de dé pigeonnage admet un relevage deux fois par semaine mais montre des cages avec un dispositif permettant aux oiseaux de boire. Nous avons examiné les diverses photos prises de ces cages. Sur une photo prise le 15/05/2013 à 19:01 par L'Aisne Nouvelle les abreuvoirs apparaissent. Par contre sur une autre photo prise au plus tard le 06/05/2013 par le Courrier Picard ces fameux abreuvoirs sont invisibles. Nous ne rajouterons rien car la conclusion est évidente : les habitants semblent avoir raison, la photo du Courrier Picard le prouvant.

Les abreuvoirs montés sur les cages montrées à la presse présentent d'autres anomalies observables seulement par les colombophiles comme la petite quantité d'eau par rapport à la capacité de contenance du piège (plus de 50 pigeons) et la fréquence des relevages, modèles non adaptés aux pigeons mais à des oiseaux d'ornement comme les perruches et perroquets, etc.



Sur la légalité de l'opération

Sur une vidéo le dé pigeonneur prétend qu'il n'y aucun problème car ces captures sont on ne peut plus légales. Essayons d'y voir plus clair. Nous avons affaire à une personne morale privée, ici une copropriété, qui capture pour tuer des oiseaux domestiques sans propriétaire. Deux campagnes de pose de cages pièges sur le toit du Simply Market sont organisées, au printemps et en automne. A chaque fois 400 pigeons sont mis à mort, soit un total de 800 individus pour les deux campagnes. Les cages restent en action plusieurs semaines à chaque fois.

On constate avec le mode opératoire utilisé qu'on appâte les oiseaux pendant une période assez longue et qu'ainsi on est susceptible de capturer aussi bien les pigeons nichant et vivant sur le terrain de la propriété privée que les pigeons nichant, dormant, mangeant et stationnant ailleurs dans la commune de Saint-Quentin. Certes au début on capture surtout les oiseaux du lieu mais les semaines passant les autres de la ville sont attirés, un oiseau comme un pigeon pouvant faire des kilomètres pour se nourrir.

La copropriété dé pigeonne ainsi la commune de Saint-Quentin ! Bon vous allez penser pourquoi pas, si c'est pas interdit ... Le problème c'est que les pigeons haret capturés sont domestiques, c'est pas nous qui le disons mais tout le monde, les ornithologues européens, les autorités, etc. Et les animaux domestiques comme les chiens, les chats, sont protégés par la loi. Ainsi vous ne pouvez tuer tous les chats qui passent à votre portée sans une raison valable. Si on peut admettre qu'une personne privée puisse abattre les pigeons haret nichant sur ses bâtiments, par contre il n'existe aucune nécessité pour qu'elle le fasse aussi pour les autres pigeons nichant ailleurs dans la commune de Saint-Quentin, pigeons attirés pendant plusieurs semaines par les appâtages. En effet aucun arrêté de la commune ou d'une autorité supérieure n'autorise ce dé pigeonnage de l'espace public par une personne privée.

En conséquence cet abattage sans nécessité d'animaux domestiques est sanctionné par l'article R 655-1 du code pénal (amende de 5° classe x nombre de pigeons tués provenant d'ailleurs). Mais attendez c'est pas fini (rire) car l'opération est aussi illégale et de façon très nette d'après la réglementation européenne.

Compte tenu du nombre d'oiseaux capturés et abattus et surtout compte tenu qu'une proportion importante de ces oiseaux domestiques provienne de l'espace public hors propriété privée, le règlement européen n°1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort s'applique dans ce cas. Ce règlement impose que la commune de Saint-Quentin définisse un plan d'action afin de garantir le respect du règlement européen avant le commencement des opérations. Et aussi qu'elle fasse en sorte que les opérations soient réalisées conformément au plan d'action; elle doit aussi prendre toutes les mesures appropriées pour préserver le bien-être des animaux dans les meilleures conditions possibles.

Ce qui n'est manifestement pas le cas ici où l'on fait n'importe quoi.

Alors cette prétendue légalité, parlons-en !

Oui mais nous ne faisons pas souffrir les animaux, une fois capturés il sont endormis au gaz carbonique (gazés).

Le problème c'est que la communauté scientifique internationale spécialiste du gazage au CO2 des animaux dit depuis 8 ans déjà qu'il fait souffrir tous les vertébrés. L'autorité européenne de sécurité des aliments a rendu un avis le 14/11/2005 sur ce sujet, nous le citons :

L'anhydride carbonique n'en devrait pas être employé comme agent exclusif dans les procédés d'euthanasie à moins que l'animal n'ait été d'abord rendu sans connaissance .

Il serait inadéquat de placer un animal entièrement conscient dans un environnement gazeux connu comme nocif et dont il ne pourrait pas s'échapper.

De nouvelles méthodes de mise à mort humanitaire des animaux qui utilisent des mélanges de gaz autres que ceux contenant du CO2 doivent être développées de façon urgente.

Il était prévu d'interdire par étapes le gazage au CO2 en Europe mais des groupes de pression ont empêché ce progrès.

Et oui contrairement aux prétentions du dépigeonneur les oiseaux souffrent quand on les gaze !



Oui mais les pigeons transmettent des maladies...

Les pigeons biset haret capturés sont de la même espèce que les pigeons voyageurs, que ceux qu'on mange aux petits pois, ceux des éleveurs de concours et ceux de compagnie. Les millions de personnes dans le monde en contact rapproché avec ces oiseaux ne tombent pas malades ...

David Taylor BVMS (USA) : « En 50 ans de travail professionnel en tant que vétérinaire chirurgien je ne me rappelle d'aucun cas de zoonose chez un être humain qui était liée aux pigeons. D'un autre côté je connais, et j'ai vu des exemples de maladies liées au contact avec les chiens, chats, bovins,

singes, moutons, chameaux, perruches, perroquets, les cacatoès, les poissons d'aquarium et même des dauphins, à de nombreuses occasions »

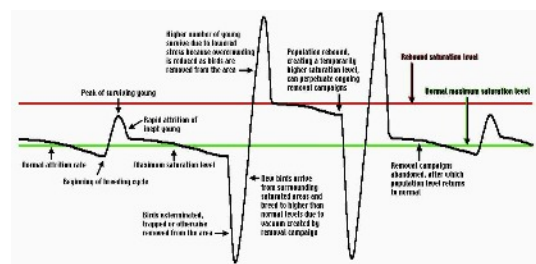
Les pigeons de ville nous transmettent-ils des maladies ?

<http://cousin.pascal1.free.fr/nalo-maladies.pdf>

ON A TOUT FAUX

Les destructions régulières de pigeons comme pratiquées en France augmentent le nombre moyen de pigeons. C'est à dire qu'on aurait moins de pigeons en moyenne pondérée sans aucune capture. La preuve scientifique par ce graphisme. La seule solution : protection des bâtiments et nichoirs artificiels pour contrôler les naissances.

Fluctuation de la population d'oiseaux. Graphique par Roth D., La Société de la faune urbaine, 85007 Phoenix, AZ (USA), 1995



Quand on organise une campagne de destruction des pigeons, au début tout va bien, les effectifs sont en forte diminution.

Mais très rapidement les colonies se reconstituent en raison de la quantité de nourriture disponible et des lieux de nidification laissés libres. On estime que seulement 30 % des pigeons arrivent à nicher en ville. Le nombre de pigeons en vient à dépasser celui d'avant les campagnes de destruction, c'est l'effet flash. Puis en réaction, les autorités réorganisent une nouvelle campagne de capture et ainsi de suite à l'infini. Que du bonheur pour les entreprises de dépigeonnage.

En plus si on fait peur aux gens en inventant cette histoire de maladies et bien nous créons un problème inextricable avec des plaintes en hausse (phobie) et des campagnes de destruction qui stimulent les fluctuations à la hausse des populations de pigeons.



Pascal Cousin, Président de NALO - Nos Amis Les Oiseaux
Courriel : cousin99@free.fr

Site internet :

http://cousin.pascal1.free.fr/nalo_sommaire.html



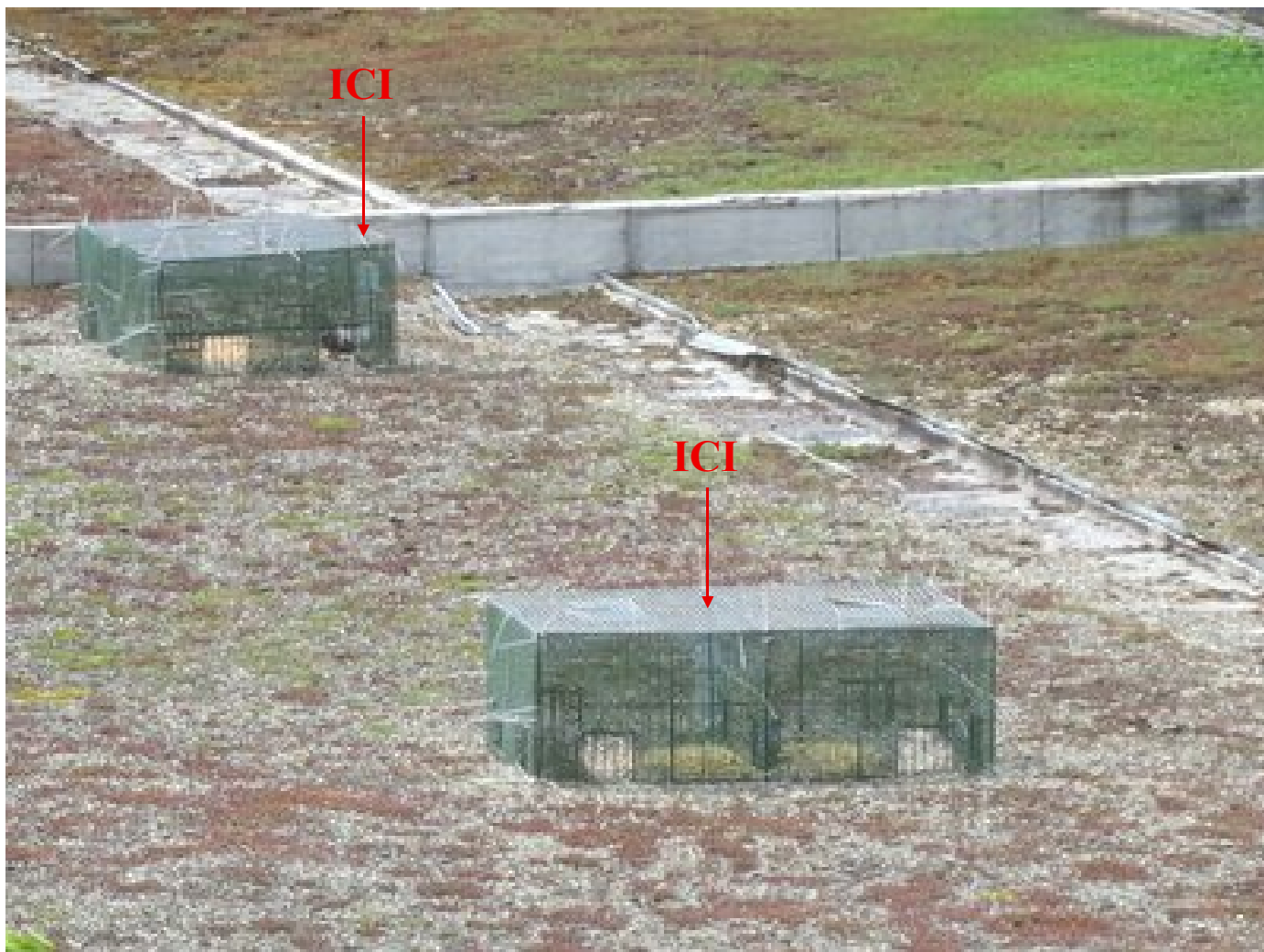
SANS ABREUVOIR

Pigeons, la polémique enfle à Saint-Quentin

publié le 06/05/2013

Source : Le Courrier Picard

Lien : <http://www.courrier-picard.fr/region/pigeons-la-polemique-enfle-a-saint-quentin-ia195b0n73504>



Avec abreuvoirs

Tous contre le massacre des pigeons ?

publié le 15/05/2013 Source : [L'Aisne Nouvelle](#)

